

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR**

RÈGLEMENT NUMÉRO 684

Avis est par la présente donné que le règlement numéro 684 adopté par le Conseil municipal de la Ville de Saint-Hyacinthe, à la séance du 6 février 2023, intitulé : « **Règlement numéro 684 autorisant divers travaux municipaux de réfection de pavages, trottoirs et bordures et d'aménagements cyclables pour l'année 2023 et décrétant un emprunt de 5 200 000 \$** », a reçu l'approbation suivante :

- Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en date du 16 février 2023.

Ledit règlement est déposé au greffe de l'hôtel de ville, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 22 février 2023.



Crystal Poirier, LL.L, OMA
Greffière